



MAIRIE DE MAUCHAMPS

1, Place Saint Jean
91730 Mauchamps

Tél : 01.60.82.20.79 - Fax : 01.60.82.66.30

E-mail : mauchamps@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.mauchamps.org>

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

METTANT A JOUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MAUCHAMPS

2016-04

Annule et remplace l'arrêté du 29.03 2016

Nous, Maire de la commune de MAUCHAMPS,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-43, R.151-51 et R.153.18 ;
VU la délibération du conseil municipal en date du 12/06/2014 approuvant le plan local d'urbanisme.

Vu l'arrêté n° 2015-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/n°908 en date du 04/12/2015, instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transports du gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques sur la commune de MAUCHAMPS.

ARRETE :

Article 1 Le plan local d'urbanisme de la commune de MAUCHAMPS est mis à jour à compter de la date du présent arrêté.

A cet effet, sont intégrés dans les annexes du document d'urbanisme, l'acte précité instituant la servitude et les annexes qui l'accompagnent.

Article 2 Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie. Ils sont également consultables à la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne.

Article 3 Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant la période d'un mois.

Article 4 Copie du présent arrêté est adressée au sous-préfet ainsi qu'à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219103785-20160331-31-03-16_A-4-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2016

Publication : 31/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Le 29/03/2016

Madame Christine DUBOIS, Le Maire

